

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 21 MARS 2023

DÉLIBÉRATION N°11

OBJET : FINANCES LOCALES

A'URBA - AGENCE D'URBANISME DE BORDEAUX AQUITAINE - CONVENTION AU
TITRE DE L'ANNÉE 2023

L'an deux mille vingt-trois le 21 mars, le Conseil municipal de la Ville de Bègles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **15 mars**.

Étaient présents : Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, Mme Sadia HADJ ABDELKADER, Mme Sylvaine PANABIERE, M. Guénoles JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Kewar CHEBANT, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Bénédicte JAMET DIEZ donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET
M. Pascal LABADIE donne procuration à Mme Catherine CAMI
M. Florian DARCOS donne procuration à Mme Marie-Laure PIROTH
M. Alexandre DIAS donne procuration à M. Mohammed MICHRAFY
Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à Mme Seynabou GUEYE
M. Christophe THOMAS donne procuration à M. Christian BAGATE

Secrétaire de la séance : Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI

Madame Fabienne CABRERA expose :

La Ville a conventionné en 2017 avec l'A'Urba, agence d'urbanisme de Bordeaux Aquitaine (structure associative), afin de bénéficier d'une ingénierie spécialisée dans l'ensemble des domaines de l'aménagement du territoire dont la mobilité, la nature en ville et la qualité de vie. Chaque année, plusieurs thématiques spécifiques sont étudiées à la demande de la Ville et en accord avec l'A'Urba.

L'esplanade des Musiques est un espace public créé dans le cadre de l'Opération de Rénovation urbaine du nord-est de la commune de Bègles. Situé au cœur du quartier des Terres Neuves, à 5 min à pied du boulevard Jean-Jacques Bosc, et adressé le long de la ligne du tramway C (entre la station Terres Neuves et la station La belle Rose), cet espace destiné à l'accueil des arts du cirque contemporain dispose d'une situation métropolitaine exceptionnelle.

Près de 10 ans après sa réalisation, cette grande place (52 mx78 m) est un modèle d'aménagement de l'espace public conçu pour accueillir des manifestations culturelles d'envergure, tout en offrant aux riverains et aux usagers un lieu de vie accueillant. D'autres équipements structurants se sont progressivement développés autour de l'esplanade à l'instar de Chapatô et des nombreux locaux accueillant des entreprises, des activités, des espaces d'enseignement, des services, etc.

Initialement conçu pour supporter de fortes contraintes, et avec des aménagements paysagers « modulaires » afin de s'adapter à des configurations d'implantation de manifestations culturelles diverses, cet espace souffre dans la pratique d'un confort d'été lié au manque d'ombre et de végétalisation.

Aujourd'hui, de nouveaux besoins d'utilisation de cet espace émergent et de nouvelles pratiques restent à imaginer et à rendre possible : offrir un espace Chapatô hors les murs, des espaces de détente et des lieux de pause confortables pour les usagers du quartier (travailleurs, étudiants, résidents), proposer des espaces ludiques et récréatifs pour tous, ...

Ainsi, les usages temporels de cet espace sont à objectiver ; en termes de pratiques quotidiennes, de périodes distinctes de la journée, de type de publics concernés, de conciliation entre besoin de végétalisation pour un confort optimum d'été et des espaces devant être laissés libres pour accueillir différents usages.

Une démarche exploratoire sera engagée par l'agence d'urbanisme avec pour finalité d'établir une fiche d'orientations programmatiques répondant notamment aux questions suivantes ; comment faire coïncider aménagements ponctuels/éphémères d'un espace public et offre culturelle programmée ? Comment peut-on aménager un espace accessible à tous, à divers moments ? Quelles préconisations spécifiques pour l'Esplanade des musiques ?

En parallèle de ce travail, l'agence poursuivra ses travaux sur des thématiques diverses étudiées préalablement (paysage, économie, agriculture urbaine, ...).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20230321-SGCM20230324-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le projet de convention annexé à la présente délibération

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT que cette convention a pour objectif d'offrir à la Commune de Bègles, l'assistance de l'A'Urba sur les problématiques d'aménagement du territoire et de qualité urbaine

CONSIDÉRANT que les concertations conduites dans le secteur des Terres Neuves ont mis en exergue l'intérêt d'explorer de nouveaux usages sur l'esplanade des Musiques tout en garantissant sa vocation circassienne

CONSIDÉRANT la capacité de l'A'Urba de conduire une démarche exploratoire en matière d'usage des espaces publics

DÉCIDE

Article 1 : D'allouer à l'A'Urba, Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine, une subvention de 15 000 € (quinze mille euros).

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière entre l'A'Urba et la Commune de Bègles au titre de l'année 2023.

Article 3 : D'imputer les dépenses sur le budget principal de la Ville, chapitre 65, article 6574.

VOTANTS : 33

POUR : 33

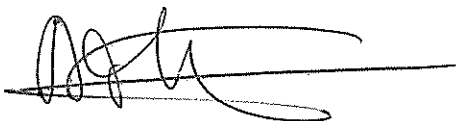
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉTAIL DES NON-PARTICIPATIONS :

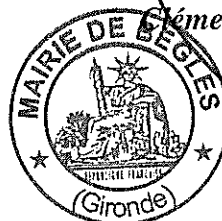
M. Clément ROSSIGNOL PUECH, M. Olivier GOUDICHAUD

POUR EXTRAIT CONFORME,

La SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Nadia BENJELLOUN-MACALLI



LE MAIRE,
Clément ROSSIGNOL PUECH



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20230321-SGCM20230324-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023